

RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'AILC/ICLA

7 MARS 2025 (en ligne)

2.30 pm CET

La présidente, Lucia Boldrini, souhaite la bienvenue aux membres et s'excuse du report de la réunion au 7 mars, en raison du manque d'informations et de mises à jour sur les dossiers en cours. Elle souhaite la bienvenue aux présidents des comités de recherche nouvellement élus : Simone Rebora et Youngmin Kim, co-présidents du comité de recherche sur la Littérature Comparée Numérique (LCN); Eugenia Kelbert et Marianna Deganutti, présidentes du comité de recherche sur le Contact des Langues dans la Littérature : Europe (CLLE); Florian Mussgnug, président du CHLEL ; Fatiha Taib et Lobna Ismail, membres élus du CE et désormais présentes en tant que co-présidentes du comité permanent de recherche sur la Littérature Comparée Arabe ; et Anne Duprat, secrétaire de l'ICLA/AILC et nouvellement élue présidente du comité permanent de recherche sur la Théorie Littéraire (RCLT).

Une modification de l'ordre des points à débattre est proposée, à la demande de la présidente du comité des structures (étant donné que le modèle de règlement intérieur du comité de développement de la recherche implique des décisions du comité des structures) : les questions relatives aux élections et les points relatifs à l'éventuelle modification du règlement intérieur seront abordés l'un après l'autre.

1. Élections des membres du bureau et du comité exécutif 2025-2028

- a. Liste des nominations du Comité des nominations pour approbation
- b. Plate-forme d'élections électroniques
- c. Calendrier du processus électoral

La présidente présente le processus électoral :

- Le comité de nomination identifie les candidats
- Discussion puis approbation de la liste par le CE
- La liste est publiée et communiquée aux membres. Conformément aux statuts, les membres de l'AILC/ICLA peuvent proposer des nominations supplémentaires, qui doivent être soutenues par 7 autres membres en règle de l'AILC/ICLA dans un délai précis.

La commission électorale veille à ce que les élections se déroulent correctement et dans les délais impartis.

Le comité électoral est composé de la présidente du comité des structures, Liedeke Plate, de Marko Juvan (membre du CE qui ne se représente pas) et de Lucia Boldrini (membre d'office et, pour la même raison, sans conflit d'intérêts) + Anca Mihalache, l'administratrice, dont le rôle est de préparer la liste électorale à partir de la liste des membres.

1a : Liste des nominations

Lucia Boldrini présente le rapport du comité de nomination (CN) à la place de Stefan Helgesson, président du comité, qui ne peut être présent. Deux documents sont distribués : une liste synoptique des candidats et un fichier PDF contenant toutes les biographies.

Le CN s'est efforcé d'établir une liste qui comprenne un large éventail de compétences géoculturelles, linguistiques et scientifiques et qui soit équilibrée du point de vue de l'identité des nominés et de leur expérience.

Lucia Boldrini présente la liste des candidats aux différents postes de membres du bureau du CE, en indiquant les mandats qu'ils ont déjà effectués au sein du comité ; puis elle invite les participants à faire part de leurs commentaires, réflexions et questions sur ces postes.

Elle présente ensuite la liste des 30 candidats au Comité exécutif, rappelant aux membres que les statuts stipulent que 16 d'entre eux seront élus directement par les membres et que 2 seront ajoutés à partir de la liste des non-élus, en veillant à la diversité du Conseil. La.le prochain.e Président.e et le CN identifieront ces deux noms supplémentaires.

Il sera rappelé à tous les candidats qu'ils doivent être membres en règle de l'association, et qu'il sera donc demandé à ceux qui ne le sont pas de régulariser leur situation.

Les membres apprécient le soin mis par Rita Schmidt à trouver des candidats provenant d'Amérique latine, qui ont été inclus dans la liste des candidats au CE.

Anne Duprat propose d'approuver la liste des nominations et Adelaide Russo la soutient.

La liste des nominations est adoptée à l'unanimité.

1b : Plate-forme électorale électronique

Liedeke Plate, président du comité électoral, remercie Lucia Boldrini pour le travail accompli pour identifier divers fournisseurs possibles, les contacter, obtenir des devis et des informations de leur part. Elle commente les informations fournies sur les plates-formes de vote :

Quatre sociétés proposant des plates-formes de vote électronique ont été retenues. La commission électoral propose de choisir entre deux d'entre elles : Election Buddy (que nous avons retenue en 2022) et Mi-Voice (qui fournit plus de services et est donc plus chère).

Lucia Boldrini rappelle aux membres du CE qu'une société de conseil en informatique a été utilisée lors des élections précédentes en intermédiaire entre le CE et Election Buddy, ce qui s'est avéré très coûteux. Comme nous avons déjà tenu des élections électroniques en 2022, nous pouvons maintenant engager directement une société de vote électronique sans intermédiaire, avec l'ensemble des services d'assistance que cela comprend (ce qui entraînera certes des frais supplémentaires). Election Buddy facturerait les mises à jour tardives et l'assistance aux électeurs en dehors des heures de bureau ; ils certifieraient le résultat un peu plus tard, bien que les résultats nous soient envoyés immédiatement après la clôture du vote. Le devis de Mi-Voice est plus souple : il prévoit des mises à jour de dernière minute et une assistance complète aux électeurs jusqu'à la fin du scrutin, les résultats et la certification étant disponibles très peu de temps après la clôture du scrutin (dans un délai d'une heure environ).

Adelaide Russo a demandé pourquoi nous avons utilisé l'intermédiaire Digimentors, qui a un coût élevé, si la plateforme Election Buddy fonctionnait bien.

Lucia Boldrini rappelle que Digimentors était recommandé par la présidente de l'époque, Sandie Bermann, qui avait eu une excellente expérience de travail avec eux. Ils avaient organisé la conférence ICLA-ECARE de Princeton ; de plus, en 2022, c'était la première fois que l'AILC/ICLA organisait des élections en ligne, nous devions donc nous assurer que la procédure était correcte. Maintenant que nous avons de l'expérience, nous pouvons adapter nos dépenses en conséquence.

Adelaide Russo propose au CE d'approuver le choix de la commission électoral.

Liedeke Plate explique que la commission électoral a apprécié la souplesse de Mi-Voice, bien que le coût de base d' Election Buddy soit moins élevé. Quel que soit le choix que nous ferons, le processus sera beaucoup moins coûteux sans société de conseil en informatique pour servir d'intermédiaire. Lucia Boldrini et Marco Juvan confirment.

Liedeke Plate propose, au nom du comité des élections, d'opter pour Mi-Voice.

Lucia Boldrini, appuyée par Anne Duprat, met la question au vote :

Approuvez-vous la recommandation du comité électoral de choisir Mi-Voice comme plate-forme de vote ?

Approuvé par 20 voix pour ; 4 n'ont pas voté.

1c : Calendrier des élections

Lucia Boldrini présente le calendrier des élections, en précisant qu'il est déterminé par les statuts (par exemple, la date à laquelle les membres peuvent soumettre de nouvelles nominations) et par la plate-forme électronique qui doit recevoir le matériel à temps pour organiser le scrutin. Nous devons donc faire une annonce aux membres, afin de confirmer les dates des élections, et de leur indiquer où trouver les informations sur les candidats et comment voter.

En conséquence, elle suggère **le 26 juin 2025** comme date limite pour confirmer tous les détails. Les notifications du processus commenceront après l'approbation du calendrier par le biais de bulletins d'information ou du site web.

Horaire :

Les élections seront ouvertes le 10 juillet 2025 à 00h01 (heure de Paris) et se termineront le 30 juillet à 23h59 (heure de Paris) ; le comité de nomination et la/le président.e entrant.e sélectionneront deux candidats parmi les non-élus en plus des 16 membres élus pour compléter la liste des membres du Comité exécutif, qui sera annoncée à l'Assemblée générale, probablement le 31 juillet.

Lucia Boldrini fait remarquer qu'il est d'usage de **ne pas** annoncer qui a été élu directement et qui a été ajouté pour compléter le nombre de 18 membres du Comité exécutif, afin de ne pas donner l'impression, à ces membres comme aux autres, qu'ils/elles seraient des élus de "seconde classe". Le CE accepte de maintenir cette pratique et approuve le calendrier présenté.

2. Examen des statuts par le comité des structures et propositions de modification présentés par Liedeke Plate, présidente du comité des structures.

Article IV

Le Comité propose un amendement pour refléter la réalité du vote électronique. On remplacerait « les membres présents et les membres absents ayant voté par bulletin électronique » par « les membres en règle de l'association ayant voté par bulletin électronique ».

Vote sur la question « Approuvez-vous la proposition de modification de l'article IV des statuts ? », proposé par Lucia Boldrini et appuyé par Anne Duprat :

Accepté par 18 voix pour, 6 voix contre

Article VII

Le Comité propose les possibilités suivantes pour amender l'article VII, qui stipule « que les présidents des comités de recherche permanents ont le droit de voter sur toutes les questions soumises au Conseil, à l'exception de leurs propres rapports, à condition que l'Assemblée générale ait ratifié leur position en tant que président ».

Liedeke Plate résume les trois options de modification de l'article VII recommandées par le comité des structures :

Option A : Ratification par vote électronique de tous les membres de l'assemblée générale lors de l'élection d'un nouveau président, même à mi-cycle. Les mots suivants seraient ajoutés à l'article : « Dans le cas d'un changement de président d'un comité de recherche permanent entre deux congrès, le nouveau président ne peut voter qu'après que son poste de président a été ratifié par les membres en règle de l'association par un vote électronique selon les procédures établies par le Conseil exécutif. »

Option B : supprimer entièrement l'exigence de ratification en supprimant les mots « à condition que l'Assemblée générale ait ratifié leur position en tant que président ».

Option C : remplacer la ratification par l'Assemblée générale par la ratification par le Conseil exécutif. On modifierait le libellé de l'article comme suit : « à condition que le **Conseil exécutif** ait ratifié leur position en tant que président ».

Au cours de la discussion, il a été suggéré que les présidents de comités de recherche alignent leurs élections sur la réunion annuelle du CE ou la réunion triennale du Congrès et l'inclure dans leur règlement intérieur.

Adélaïde Russo est d'accord et demande si le vote de ratification peut se faire par le biais du site web. Lucia répond que le comité permanent pourrait annoncer le changement de

présidence via le site web, mais qu'il n'est pas possible de procéder à un vote anonyme via le site web (cela nécessiterait un développement coûteux du site web ou l'utilisation coûteuse de plates-formes de vote électronique).

Anne Tomiche soutient que l'Assemblée générale devrait approuver les présidences, malgré le coût que cela entraîne (en concentrant éventuellement les votes une fois par an à proximité des réunions du CE, lorsque d'autres décisions peuvent également être soumises au vote des membres) afin de maintenir le principe démocratique selon lequel tous les membres votants du CE doivent avoir été approuvés par les membres.

Le président du Comité de développement de la recherche, Matthew Reynolds, fait valoir que les comités de recherche permanents devraient avoir le droit d'élire le président qu'ils jugent le plus approprié, sans avoir besoin de l'approbation de l'ensemble des membres de l'AILC/ICLA (puisque seuls les membres sauraient qui est la personne appropriée), conformément aux principes d'autodétermination et de démocratie représentative ; en tout état de cause, le CE élu devrait toujours ratifier l'élection des président.e.s de Comités de recherche. Anne Tomiche rappelle qu'actuellement, les président.e.s sont approuvé.e.s par l'Assemblée générale tous les trois ans. Comme les Comités de recherche utilisent les fonds de l'AILC/ICLA, il est nécessaire que les membres soient informés de leurs activités dans l'intérêt de la transparence et de la démocratie, afin d'éviter la concentration du pouvoir. Lucia Boldrini souligne que cette discussion vise précisément à proposer de modifier les statuts à cet égard, et que l'AG décidera d'approuver ou non ; l'utilisation des fonds de l'AILC/ICLA est mentionnée dans les rapports annuels et les procès-verbaux du CE, et n'est pas pertinente pour la ratification de la présidence. Liedeke Plate nous rappelle que ce n'est qu'en 2016 que les présidents des comités de recherche permanents ont obtenu les mêmes droits de vote que les membres élus du CE, la justification donnée étant qu'ils participeraient à la politique et à la planification de l'association puisque leur élection serait ratifiée par l'Assemblée générale.

Lucia Boldrini suggère que, puisque nous ne voulons pas empêcher les Comité de Recherche d'élire leur propre président.e. et que les membres ne sont pas nécessairement informés du domaine de recherche dont il s'agit, la question semble porter davantage sur le principe du droit de vote des président.e.s des comités de recherche au sein du Conseil exécutif, plutôt que sur la ratification de telle ou telle personne. Mais demander tous les trois ans si les membres sont d'accord pour continuer à soutenir le principe selon lequel les président.e.s des comités de

recherche permanents ont un droit de vote (et s'ils disent non, nous devrions à nouveau modifier les statuts) semble déraisonnable. En tout état de cause, l'AG ne devrait pas compromettre la liberté des Comités de recherche à mener leurs propres affaires et d'élire le président.e le/la plus approprié.e.

Liedeke Plate souligne qu'il ne s'agissait que de propositions de modification des statuts et qu'elles devaient être votées par l'Assemblée générale.

Le CE vote sur les options proposées :

Option A : 1 voix

Option B : 1 voix

Option C : 17 votes

Liedeke Plate rappelle qu'il avait également été demandé à la commission d'examiner si les président.e.s des comités de recherche à durée limitée (par opposition aux comités de recherche permanents) devraient également disposer d'un droit de vote au sein du CE. La commission des structures estime que les comités de recherche à durée limitée étant par définition temporaires, ils ne devraient pas voter sur des décisions susceptibles d'être prises à long terme.

Cette proposition fait l'objet d'un accord unanime.

Article VIII

Le Comité des structures propose de modifier le texte de cet article pour reconnaître formellement la réalité d'une pratique, à savoir que le vote électronique est utilisé pour modifier les statuts.

La formulation actuelle :

« Des amendements aux statuts peuvent être proposés par le Conseil aux membres de l'Association jusqu'à deux mois avant l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est seule habilitée à adopter ou à rejeter ces amendements à la majorité des voix exprimées.

En prévision de l'Assemblée générale, les membres de l'Association peuvent transmettre au président ou à l'un des secrétaires généraux des suggestions concernant les procédures de l'Association ou les modifications des statuts. »

doit donc être remplacée par :

« Des amendements aux statuts peuvent être proposés par le Conseil aux membres de l'Association par le biais d'un vote électronique, conformément à la procédure établie par le Conseil exécutif. Les membres, qui se composent des membres en règle, sont seuls habilités à adopter ou à rejeter ces amendements à la majorité des voix exprimées. »

La question : « Approuvez-vous la proposition de modification de l'article VIII des statuts? » est mise au vote.

La proposition est approuvée par 21 voix, aucune abstention et aucune voix contre.

Article X

La commission des structures propose de supprimer l'article X car il reprend mot pour mot le début de l'article IV.

La question : « Approuvez-vous la proposition de supprimer l'article X des statuts ? » est mise au vote.

La proposition est approuvée par 17 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre.

3. Modèle de règlement intérieur d'un comité de recherche

Matthew Reynolds, président du Comité de Développement de la Recherche, présente un modèle de règlement pour les comités de recherche basé sur le règlement existant du comité de Recherche sur la Théorie Littéraire. Le modèle est conçu pour être flexible et s'adapter aux fonctionnements différents de chaque comité de recherche. Matthew Reynolds suggère que les comités existants n'ont pas besoin de réviser leur règlement, mais que les futurs comités (ou ceux qui n'ont pas de règlement) devraient utiliser ce modèle. Lucia Boldrini suggère que l'on discute et que l'on approuve ce modèle, sans que la question appelle un vote formel.

Lucia Boldrini informe le CE qu'elle rencontrera tous les présidents des comités de recherche pour discuter et coordonner divers aspects du travail des comités, y compris le lancement d'une conférence annuelle, et qu'elle a contacté les présidents des CR pour rassembler des informations sur tous les comités d'une manière cohérente et claire, en vue de la publication de ces données sur le nouveau site web.

Le Conseil exécutif approuve le modèle et note que, pour des raisons de transparence, les comités de recherche qui n'ont pas de règlement devraient être tenus de fournir au Conseil exécutif leur règlement pour approbation lors de la prochaine réunion à Séoul.

Youngmin Kim propose d'organiser une réunion séparée pour les présidents des comités de recherche lors du prochain congrès à Séoul.

4. Plate-forme de communication, espace partagé et archivage

Lucia Boldrini évoque les difficultés liées à la mise en place d'une plateforme pour le stockage sécurisé des documents, la communication par courrier électronique et l'archivage, ainsi que la nécessité d'obtenir l'aide d'un sous-traitant de Microsoft. Un compte Microsoft Business coûterait plusieurs milliers d'euros. Un compte Microsoft pour les organisations à but non lucratif serait gratuit, mais il engagerait des difficultés administratives et juridiques potentielles et il serait souhaitable de s'assurer le soutien d'un comptable fiscal, ce qui coûterait environ 1200 euros par an. L'équipe a également discuté de la nécessité d'une nouvelle adresse postale pour l'association, car il n'y a actuellement personne pour recevoir notre courrier à notre adresse officielle à la Sorbonne.

Lucia ouvre la discussion sur une décision concernant le choix d'un professionnel pour aider à gérer un compte Microsoft à but non lucratif nécessitant le dépôt d'un SIRET (obligation française pour les entreprises), en suggérant les options possibles :

A. faut-il enregistrer l'association afin d'obtenir un numéro SIRET et poursuivre la demande d'un compte Microsoft sans but lucratif, avec toutes les conséquences administratives que cela engage : dépôt des déclarations fiscales annuelles et des formulaires 3916, avec l'aide d'un comptable fiscaliste ?

B. devons-nous accepter le coût plus élevé d'un compte professionnel pour éviter l'obligation administrative supplémentaire de remplir une déclaration fiscale en France ?

C. ne procédons-nous pas du tout à la mise en place d'une plateforme de communication et d'archivage, en continuant à utiliser des comptes de messagerie individuels, google docs, etc., avec le risque de perte de données et d'informations historiques, de manque de continuité, de moindre sécurité des données des membres ?

16 membres votent pour l'option A et 2 membres pour l'option C. L'option A est approuvée.

5. Congrès de Séoul : rapport intermédiaire

Youngmin Kim, coordinateur du Congrès Séoul 2025, fait le point sur la situation, indiquant qu'ils ont reçu plus de 1400 propositions de résumés provenant de 65 pays différents. Ils travaillent également à l'organisation de l'hébergement des participants et explorent les possibilités d'aide financière. Youngmin indique qu'ils travaillent encore sur d'autres aspects de l'événement et qu'ils espèrent que les demandes de financement aboutiront.

Youngmin discute du système d'inscription, qui comprend une cotisation de 10 dollars pour les non-membres et différents tarifs pour les étudiants.

Lucia précise que la cotisation ne devrait être ajoutée que pour les personnes qui ne sont pas déjà membres. Cette question sera réexaminée dès que possible après la fin de la réunion.

Youngmin Kim expose les possibilités de séjourner à l'hôtel ou de faire la navette depuis Séoul, mais la décision finale sera prise avant l'événement. Youngmin Kim mentionne également la création de sous-comités et l'utilisation du système ConfTool pour l'organisation de l'événement. Enfin, il évoque les projets de sessions spéciales et d'orateurs invités, ainsi que les préparatifs en cours pour la prochaine conférence, y compris l'organisation de sessions de groupe et l'attribution de salles individuelles à ces sessions. Il a également mentionné la nécessité d'une aide supplémentaire de la part des membres du comité de programme pour l'organisation du calendrier. Youngmin Kim confirme que les lettres d'acceptation ont été envoyées à toutes les soumissions acceptées.

6. Nouveau site Internet

Lucia fait le point sur le nouveau site web, notant que les travaux ont été plus lents que prévu mais qu'ils sont presque terminés.

7. Questions diverses

Présentation du rapport du comité ECARE, qui informe le CE de ses activités. Ipshta Chanda annonce que deux prix, au lieu d'un seul, ont été attribués à deux des livres candidats au Prix du Premier Ouvrage. Ces deux livres méritaient en effet cette reconnaissance, et les fonds étaient disponibles car le prix n'avait pas été décerné en 2023.

On signale enfin que la date limite approchant, le comité des bourses de voyage a commencé ses travaux.

La réunion se termine à 16h30 CET.